



# **PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022**

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>2</b>
<b>EQUILIBRE BUDGETAIRE 2022</b>	<b>3</b>
<b>1- EQUILIBRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022</b>	<b>4</b>
<b>1.1 – LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2022 : 73,5 M€</b>	<b>5</b>
1.1.1 La fiscalité directe locale : 39,6M€	6
1.1.2 Les concours financiers de l’Etat, des collectivités et organismes publics : 8,3M€	6
1.1.3 L’attribution de compensation, conventions de gestion de la Métropole Aix-Marseille-Provence et FPIC : 14,8M€	6
1.1.4 Les autres recettes : 10,8M€	7
<b>1.2 – LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2022 : 66,9M€</b>	<b>8</b>
1.2.1 Les dépenses de personnel : 42,9M€	8
1.2.2 Les dépenses à caractère général : 12,5M€	9
1.2.3 Les autres charges de gestion et atténuations de produits : 6M€	10
1.2.4 Les frais financiers : 5,4M€	10
1.2.5 Les charges exceptionnelles : 0,16M€	10
<b>2- EQUILIBRE DU BUDGET D’INVESTISSEMENT 2022</b>	<b>10</b>
<b>2.1 – LES RECETTES REELLES D’INVESTISSEMENT 2022 : 10,3M€</b>	<b>11</b>
2.1.1 Les recettes des partenaires : 1,5M€	11
2.1.2 Les ressources propres : 2,25M€ (hors virement de la section de fonctionnement et dotations aux amortissements)	11
2.1.3 Le recours à l’emprunt estimé à 5,8M€	11
<b>2.2 – LES DEPENSES REELLES D’INVESTISSEMENT 2022 : 16,9M€</b>	<b>13</b>
2.2.1 Les dépenses d’équipement : 6,9M€	13
2.2.2 Le remboursement du capital de la dette : 9,2M€	18
<b>CONCLUSION</b>	<b>18</b>

## **AVANT-PROPOS**

Les prévisions budgétaires de la Ville d'Aubagne pour l'exercice 2022 s'inscrivent dans un contexte de reprise économique fragile.

Comme les années précédentes, la construction budgétaire a été effectuée avec prudence autant sur l'évaluation des recettes que sur l'évaluation des dépenses.

Nos priorités seront orientées vers la réalisation de notre mission de service public dans le souci de répondre aux attentes des Aubagnaises et des Aubagnais.

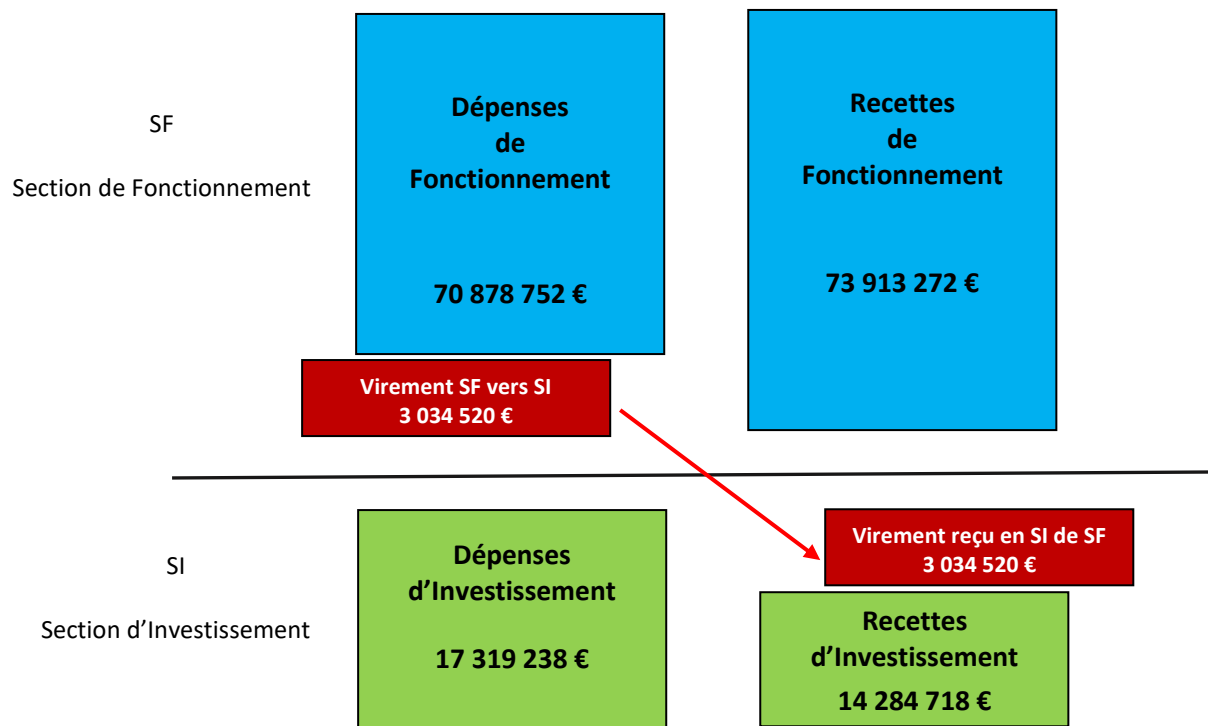
Dans la continuité de nos engagements, nous poursuivrons nos objectifs :

- ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux ;
- poursuivre le processus lourd mais responsable de désendettement ;
- maintenir un niveau d'investissement dynamique au bénéfice des acteurs locaux et de la qualité de vie des Aubagnaises et des Aubagnais.

### **Les chiffres à retenir pour 2022 :**

- ❖ **Taux des impôts locaux inchangés :**
  - TFB : 49,13 %
  - TFNB : 50,65 %
- ❖ **Une masse salariale stabilisée au niveau de l'atterrissage budgétaire 2021 à 42,9M€.**
- ❖ **6,9M€ de dépenses d'investissement.**
- ❖ **Une capacité de désendettement passée de 57 ans en 2013 à 19,4 ans en 2022.**

## EQUILIBRE BUDGETAIRE 2022



**TOTAL BUDGET PRINCIPAL 2022 :**

**91 232 510 €**

**TOTAL BUDGET ANNEXE**

**Pompes funèbres 2022**

**258 000 €**

## 1- EQUILIBRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022

### Budget de fonctionnement 2022 :

En 2022, la structure du budget de fonctionnement de la commune se présente comme suit :

En M€	BP 2021	BP 2022	% Evolution
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	73,0	73,5	+0,66%
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE (2)</b>	61,6	61,4	-0,44%
<b>TOTAL EPARGNE DE GESTION COURANTE (3) = (1)-(2)</b>	11,4	12,2	+6,59%
<b>FRAIS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS (4)</b>	5,7	5,6	-2,69%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT(5) (2)+(4)</b>	67,4	66,9	-0,63%
<b>EPARGNE BRUTE (6) = (1) - (5)</b>	5,7	6,6	+15,98%
<b>TAUX EPARGNE BRUTE<sup>1</sup> = (6) / (1)</b>	7,76%	8,94%	+15,23%

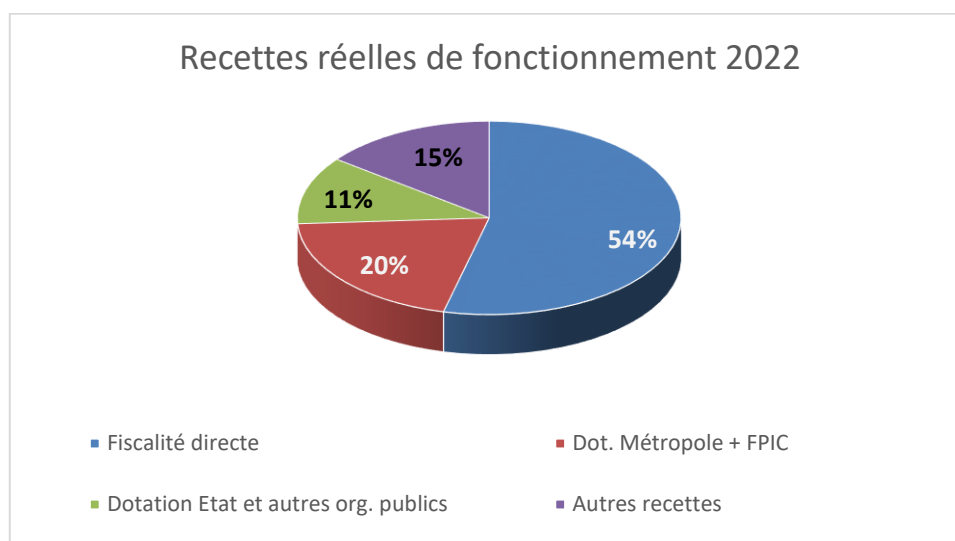
L'épargne brute est estimée à 6,6 M€, en hausse par rapport à 2021. C'est un indicateur significatif du travail effectué sur l'optimisation des recettes et sur la maîtrise des dépenses.

---

<sup>1</sup> Taux d'autofinancement BP 2022 (taux d'épargne brute) = Rapport entre les recettes réelles et la capacité d'autofinancement (épargne brute). Il mesure la part des recettes disponibles pour le financement de l'investissement = > 8,94 %.

## 1.1 – LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2022 : 73,5 M€

### Répartition des recettes réelles de fonctionnement :



Les recettes de fonctionnement 2022 comprennent :

M€	BP 2021	BP 2022	% Evolution
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	73,0	73,5	+0,66%
<b>A- Produit fiscalité directe (Impôts Ménages)</b>	38,4	39,6	+3,09%
<b>B- Dotations et Compensations Etat et autres organismes publics</b>	9,3	8,3	-10,83%
<b>C- Dotations Métropole (AC +FPIC + conventions de gestion)</b>	14,7	14,8	+0,87%
<b>D- Autres Recettes</b>	10,6	10,8	+1,64%

Comme pour 2021, les recettes de fonctionnement 2022 se caractérisent par :

- des taux de fiscalité inchangés,
- des recettes tarifaires ajustées à l'inflation.

### 1.1.1 La fiscalité directe locale : 39,6M€

Conformément à notre engagement pris depuis 2014, le budget 2022 n'intégrera pas de hausse des taux de la fiscalité locale.

**Ainsi, en 2022, les taux des taxes foncières sont reconduits à l'identique.**

#### Fixation des taux de fiscalité pour 2022 :

En prenant en compte le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) du Département qui, en 2021, a été additionné au taux communal de la TFPB, les taux d'imposition des ménages sont identiques à ceux votés en 2021 et restent inchangés depuis 2013 :

**Taux de la taxe foncière sur le bâti : 49,13 %**

**Taux de la taxe foncière non bâti : 50,65 %**

#### Evolution du produit fiscal :

Au regard des ces éléments, le produit fiscal des contributions directes pour 2021 est fixé à 39,6 M€.

### 1.1.2 Les concours financiers de l'Etat, des collectivités et organismes publics : 8,3M€

Les ressources attendues en provenance de l'Etat et des autres collectivités se décomposent comme suit :

En M€	BP 2021	BP 2022	Variation %
<b>Dotation Forfaitaire</b>	2 546 127	2 506 376	-1,56%
<b>Dotation de Solidarité Urbaine</b>	1 023 112	1 117 075	+9,18%
<b>Dotation Nationale de Péréquation</b>	314 915	453 478	+44,00%
<b>Compensation et autres participations</b>	1 597 216	1 134 496	-28,97%
<b>Subventions et participations autre que Etat</b>	3 859 038	3 117 597	-19,21%
<b>TOTAL</b>	<b>9 340 408</b>	<b>8 329 022</b>	<b>-10,83%</b>

### 1.1.3 L'attribution de compensation, conventions de gestion de la Métropole Aix-Marseille-Provence et FPIC : 14,8M€

Pour 2022 :

- l'attribution de compensation restera à un niveau similaire à celui de 2021 : 12,76M€ ;
- le FPIC est reconduit à hauteur du montant réellement perçu en 2021, soit 695 401 € ;
- le remboursement de la Métropole au titre des compétences demeurant sous convention de gestion, des conventions de mutualisation et du tramway, sera de 1,4M€.

#### **1.1.4 Les autres recettes : 10,8M€**

##### Les produits des services, du domaine et ventes diverses hors remboursements Métropole (2,6M€)

Ce chapitre comprend notamment les recettes tarifaires constituées par la somme des recettes des accueils périscolaires, des multi accueils Petite Enfance et des divers droits d'entrée dans les équipements culturels et sportifs.

##### Les autres impôts et taxes (5,4 M€)

Les autres impôts et taxes comprennent :

- la taxe additionnelle aux droits de mutation ou de publicité foncière,
- la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE),
- les taxes funéraires,
- la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE).

##### Les autres recettes et remboursements (1,1M€)

Ce poste de recettes comprend divers remboursements notamment ceux relatifs aux :

- charges de sécurité sociale et prévoyance (chapitre 013),
- revenus des immeubles (chapitre 75). Ce dernier chapitre comprend notamment la redevance perçue par la Ville au titre de la délégation de service public de restauration ainsi que le remboursement des consommations de fluides versé par le délégataire.

##### Les produits financiers (1,5M€)

Les recettes issues d'anciens contrats de Swap signés en 2009 sont évaluées en légère baisse par rapport à 2020.

L'aide au fonds de soutien liée à la renégociation des emprunts toxiques est également enregistrée à ce chapitre, soit 1,3M€, à l'identique des années précédentes.

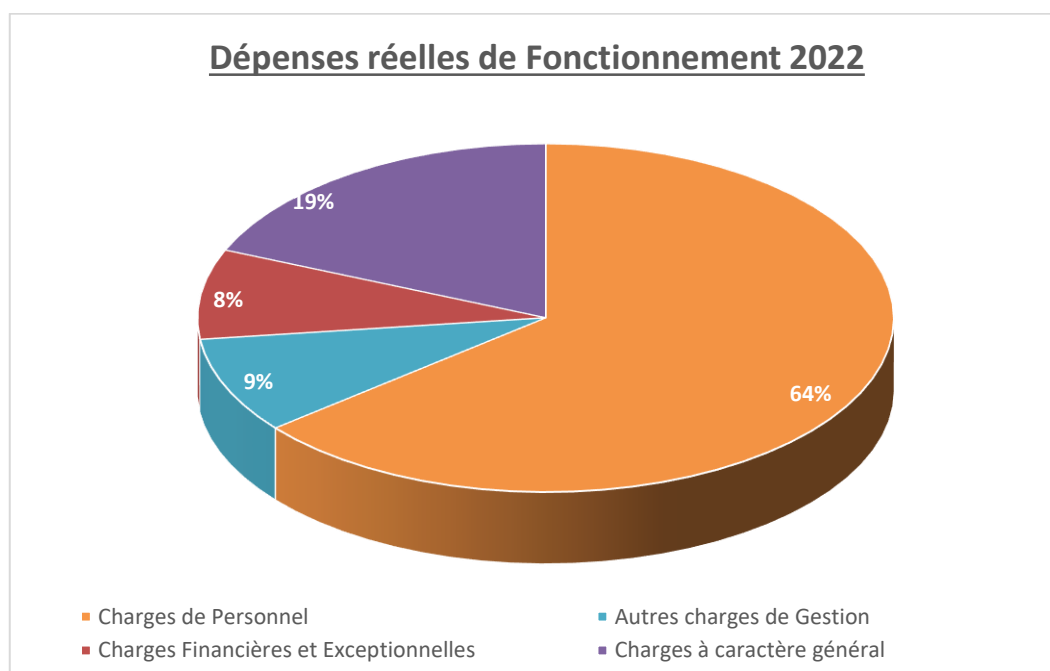
##### Les produits exceptionnels (0,2M€)

Ces produits proviennent d'évènements de nature exceptionnelle ne rentrant pas dans l'activité et la gestion courante de la collectivité.



## 1.2 – LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2022 : 66,9M€

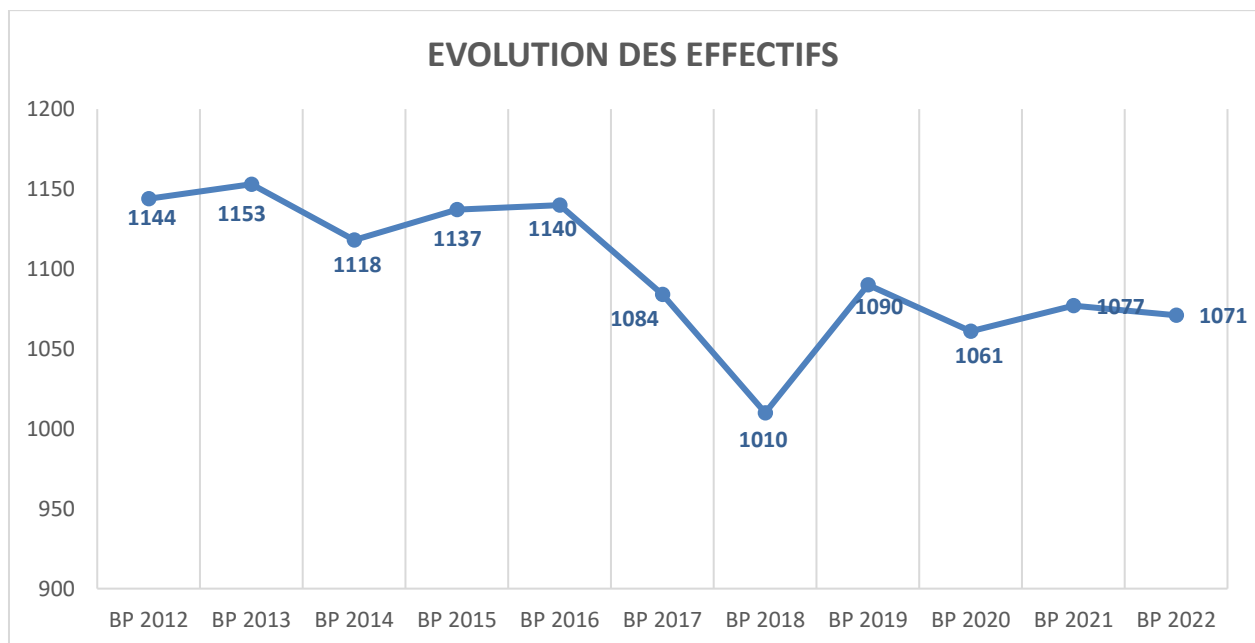
### Répartition des dépenses de fonctionnement :



M€	BP 2021	BP 2022	% Evolution
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	67,4	66,9	-0,63%
Charges à caractère général (011)	12,9	12,5	-3,44%
Charges de Personnel (012)	42,4	42,9	+1,29%
Autres charges de gestion et atténuations de produits	6,3	6,0	-5,93%
Frais Financiers	5,6	5,4	-3,32%
Charges Exceptionnelles	0,13	0,16	+25%

### 1.2.1 Les dépenses de personnel : 42,9M€

Malgré une recherche constante d'optimisation dans l'organisation et le fonctionnement des services, la masse salariale demeure le premier poste de dépenses du budget de la Ville avec 42,9 M€ de crédits inscrits en 2022.



La prospective de masse salariale 2022 tient compte notamment :

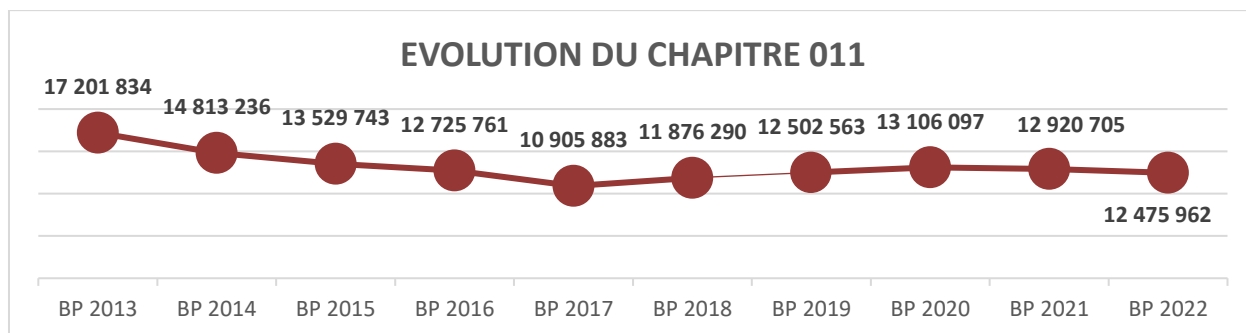
- du glissement vieillesse technicité (GVT) correspondant aux avancements d'échelon, de grade et à la promotion interne ;
- du nombre de départs à la retraite ;
- de diverses mesures réglementaires (revalorisation catégorie C, indemnité de précarité pour les contrats inférieurs à un an, ...) ;
- de la mise en œuvre de la phase II du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;
- de la maîtrise de l'absentéisme et notamment l'impact sur le régime indemnitaire ;
- de la mise en place des 1607h impliquant une réflexion approfondie sur le temps de travail impactant les organisations ;
- de l'organisation de 2 élections.

### **1.2.2 Les dépenses à caractère général : 12,5M€**

Le chapitre 011 est composé des principales dépenses de la collectivité liées au fonctionnement des services et à l'exercice de leur activité.

Ce poste fait l'objet d'une gestion très rigoureuse et a ainsi enregistré une réduction depuis 2014. Cet effort a permis de contenir l'évolution de ces charges, dont certaines incompressibles ont une forte inertie (fluides, nettoyage des bâtiments notamment).

Avec un montant prévisionnel de 12,5M€, le chapitre 011 est prévu en légère diminution par rapport au BP 2021.



### 1.2.3 Les autres charges de gestion et atténuations de produits : 6M€

La Ville poursuit son soutien aux différents partenaires qui animent la vie locale. Ainsi, le montant des subventions de fonctionnement aux associations est reconduit à l'identique. Celle du CCAS, après avoir été augmentée de 100 K€ en 2020 et 2021 en raison du contexte sanitaire particulier de ces 2 années, est ramenée à son niveau de 2019 (2,586 M€).

### 1.2.4 Les frais financiers : 5,4M€

Les frais financiers en 2022 sont prévus à hauteur de 5,4M€.

La Ville profite, à la marge, de la baisse des taux d'intérêts pour les 10% d'emprunts à taux variables.

En effet, la structure de la dette de la Ville est constituée à plus de 90% d'emprunts à taux fixe. Ceci a pour avantage de sécuriser la dette, mais cela ne permet pas de profiter du contexte de taux historiquement bas.

### 1.2.5 Les charges exceptionnelles : 0,16M€

Par définition non récurrentes d'une année sur l'autre, ces charges comprennent principalement les annulations de recettes. Au titre du BP 2022, ces charges augmentent de 30 K€ par rapport à 2021.

## 2- EQUILIBRE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2022

A compter de 2022, les projets s'inscrivent dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) d'une durée de 5 ans. Ce PPI retrace les grandes lignes d'investissement concernant des investissements récurrents, tels des travaux sur l'espace public ou des travaux dans les bâtiments

existants, ainsi que des investissements correspondants à des projets et/ou équipements nouveaux.

Cette trame d'investissement servira de base annuellement à la priorisation des projets et des investissements, ainsi qu'à la priorisation des dépenses et recettes associées.

## **2.1 – LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT 2022 : 10,3M€**

### **2.1.1 Les recettes des partenaires : 1,5M€**

Le Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (CDDA) signé en 2016 avec le Conseil Départemental, qui portait sur des projets structurants pour le développement et le rayonnement du territoire d'Aubagne, est arrivé à son terme.

Afin de continuer à investir dans les équipements nécessaires aux Aubagnais, nous avons initié les démarches nécessaires pour conclure un nouveau partenariat avec le Conseil Départemental.

Comme nous l'avons déjà entrepris, nous poursuivrons en 2022 la recherche de co-financements complémentaires auprès de toutes les institutions publiques.

En attente de la conclusion du nouveau partenariat avec le Conseil Départemental, les recettes des partenaires prises en compte au BP 2022 se composent :

- de subventions (1,2 M€),
- du produit des amendes de police (318 K€).

### **2.1.2 Les ressources propres : 2,25M€ (hors virement de la section de fonctionnement et dotations aux amortissements)**

La Ville estime à 2,25 M€ le montant de ses ressources propres pour 2022.

Ces ressources propres se composent :

- du FCTVA (1,28M€),
- du fonds globalisé d'investissement - taxe d'aménagement (0,8M€),
- du capital de la dette récupérable, versé par la Métropole au titre des compétences transférées (172k€).

### **2.1.3 Le recours à l'emprunt estimé à 5,8M€**

Comme mentionné au § 2.1.1 *supra*, nous sommes actuellement en cours de négociation avec le Conseil Départemental pour conclure un nouveau Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (CDDA). En effet, le dernier CDDA, que nous avons signé avec le Conseil Départemental en 2016, est arrivé à son terme.

Ainsi, le montant des subventions dont nous pourrions bénéficier pour participer au financement des projets 2022 n'étant pas encore connu à ce stade, il est prévu de recourir à un emprunt pour un montant maximum de 5,8 M€. En fonction de l'attribution de subventions dans le cadre du nouveau CDDA en cours de négociation, ce montant sera revu à la baisse.

Avec un montant de remboursement du capital prévu à hauteur d'environ 9,2 M€, la Ville d'Aubagne prévoit de se désendetter de 3,4 M€ en 2022.

Au 31 décembre 2022, la dette retraitée du fonds de soutien s'élèvera à 127,7 M€, la capacité de désendettement de la commune sera de 19,4 années, en baisse par rapport à 2021.

## 2.2 – Les Dépenses Réelles d'Investissement 2022 : 16,9M€

### 2.2.1 Les dépenses d'équipement : 6,9M€

Les autorisations de programmes (AP) suivantes sont revalorisées :

No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP		
	Pour memoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2022	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2022)
<b>Dépenses</b>	<b>50 033 502.98</b>	<b>6 895 174.00</b>	<b>56 928 676.98</b>
1 RENOVATION AMENAGEMENT DU PATRIMOINE EXISTANT		1 486 000.00	1 486 000.00
2 MODERNISATION AMENAGEMENT DURABLE ESPACE PUBLIC		790 000.00	790 000.00
3 RENOVATION ENERGETIQUE		1 626 378.00	1 626 378.00
4 VILLE INTELLIGENTE ET NUMERIQUE		641 500.00	641 500.00
5 ACQUISITIONS FONCIERES		800 000.00	800 000.00
6 GESTION DU PARC VEHICULE ET MOYENS TECHNIQUES DES SERVICES		751 296.00	751 296.00
7 PROTECTION DE L ESPACE PUBLIC		200 000.00	200 000.00
8 EQUIPEMENTS NOUVEAUX		600 000.00	600 000.00
PR001_2016 AMENAGEMENT CENTRE VILLE	8 795 213.00		8 795 213.00
PR001_2017 AMENAGEMENT CIMETIERES	760 000.00		760 000.00
PR001_2018 TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS	766 000.00		766 000.00
PR002_2016 AMENAGEMENT DES QUARTIERS	3 401 000.00		3 401 000.00
PR002_2017 RESTAURATION PATRIMOINE	415 000.00		415 000.00
PR003_2016 CREATION POLE EDUCATIF	2 175 000.00		2 175 000.00
PR004_2016 EQUIPEMENTS SPORTIFS	3 728 000.00		3 728 000.00
PR005_2016 MODENISATION POLE UNIVERSITAIRE	3 503 000.00		3 503 000.00
PR006_2016 REHABILITATION DU PATRIMOINE	4 622 346.00		4 622 346.00
PR007_2016 PLAN RENOVATION ECOLE	2 657 500.00		2 657 500.00
PR008_2016 REALISATION PLAN VILLE NUMERIQUE	400 000.00		400 000.00
PR009_2016 REHABILITATION CENTRE ANCIEN	745 000.00		745 000.00
PR010_2016 REQUALIFICATION URBAINE	2 880 000.00		2 880 000.00
PR011_2016 VIDEO PROTECTION	2 100 000.00		2 100 000.00
PR012_2016 TRAVAUX DE PROXIMITE	4 555 443.98		4 555 443.98
PR013_2016 TRAVAUX RECURRENTS ET MATERIELS TECHNIQUES	3 830 000.00		3 830 000.00
PR014_2016 MATERIELS ET INFORMATIQUE	4 700 000.00		4 700 000.00

**Les CP 2022 sont ainsi ventilés pour un total de 6 895 174 € :**

N° et intitulé de l'A.P.	Montant AP (Total cumulé)	CP ouverts au titre de l'exercice 2022
<b>Total Dépenses</b>	<b>6 895 174.00</b>	<b>6 895 174.00</b>
1 RENOVATION AMENAGEMENT DU PATRIMOINE EXISTANT	1 486 000.00	1 486 000.00
2 MODERNISATION AMENAGEMENT DURABLE ESPACE PUBLIC	790 000.00	790 000.00
3 RENOVATION ENERGETIQUE	1 626 378.00	1 626 378.00
4 VILLE INTELLIGENTE ET NUMERIQUE	641 500.00	641 500.00
5 ACQUISITIONS FONCIERES	800 000.00	800 000.00
6 GESTION DU PARC VEHICULE ET MOYENS TECHNIQUES DES SERVICES	751 296.00	751 296.00
7 PROTECTION DE L ESPACE PUBLIC	200 000.00	200 000.00
8 EQUIPEMENTS NOUVEAUX	600 000.00	600 000.00

## Investissements – grands projets et travaux : 6,9 M€

En 2022, les investissements seront répartis de la manière suivante :

### **1.486.000 euros seront consacrés à la rénovation et l'aménagement du patrimoine existant**

Les travaux entrepris pour la création de l'**Hôtel de police municipal** seront achevés.

**Dans les écoles**, les travaux récurrents d'entretien et de rénovation continueront pour le confort et la qualité de vie des écoliers, des enseignants et du personnel exerçant dans ces structures. De même, la Ville va aussi poursuivre ses investissements **dans les crèches et les centres de loisirs**.

Dans le domaine sportif, l'entretien de **la piscine Alain Bernard** et les travaux de couverture **des courts de tennis** seront effectués afin que les pratiques sportives se réalisent dans les meilleures conditions.

Dans le domaine culturel, dans l'objectif que le **conservatoire** devienne un établissement de niveau départemental, la réalisation de différents travaux est programmée.

**Les travaux d'entretien, de maintenance et de mise en accessibilité (Ad'AP)** du patrimoine de la Ville seront reconduits.

Pour finir, différents **travaux d'entretien liés à la sécurité dans les bâtiments**, à **l'aménagement de divers locaux** tels que la police municipale et le pôle seniors, ainsi qu'à **l'étanchéité des bâtiments** de la Ville seront poursuivis.

### **790.000 euros seront consacrés à la modernisation et l'aménagement durable de l'espace public**

La Ville va poursuivre son **programme de voirie** en axant ses travaux sur la sécurisation des voies. Elle va aussi réaliser des travaux de **sécurisation de la passerelle de la Fourmi**.

Des **travaux d'extension et d'aménagement des cimetières** seront réalisés pour répondre à la demande des familles.

Les opérations d'**Obligations Légales de Débroussaillage** seront poursuivies ainsi que la **sécurisation des aires de jeux d'enfants**. Les parcs et jardins de la Commune continueront d'être entretenus et améliorés.



### **1.626.378 euros seront consacrés à la rénovation énergétique**

Dans le cadre de son contrat de performance énergétique, la Ville a programmé des travaux de rénovation énergétique. Cette dépense récurrente visera en 2022 la **poursuite des investissements en éclairage public des zones d'activités et des voies**.

De même, au titre des dépenses récurrentes, la Ville a reconduit la **rénovation des chauffages des bâtiments**, dans la recherche d'un plus grand confort des usagers des services publics et d'une économie d'énergie.

### **641.500 euros seront consacrés à la ville intelligente et numérique**

La Ville va lancer l'opération Plan Numérique Ecole en 2022 dans sa globalité. Toutefois eu égard au temps de procédures de consultation, de pénuries des composants et de la disponibilité des écoles, sa mise en œuvre impactera les exercices budgétaires 2022 et 2023. Ce plan numérique permettra de doter les écoles élémentaires de l'équipement modélisé convenu entre la Ville et l'Education Nationale, à savoir :

- 1 valise mobile pour 5 classes (15 tablettes élèves + 1 tablette enseignant + 1 borne wifi) ;
- 1 portable par classe ;
- 1 Vidéo Projecteur Interactif par classe ;
- 1 tableau triptyque (2 mètres) par classe ;
- 3 prises réseaux par classe (portable, borne, VPN) ;
- Changement / Redimensionnement des switches.

Par ailleurs, la Ville va poursuivre ses investissements dans le numérique afin de **digitaliser le fonctionnement de ses services** au travers de l'acquisition de matériels, la dématérialisation de process, l'installation de bornes wifi, le diagnostic Cybersécurité, ainsi que la sécurisation des accès aux bâtiments.

### **800.000 euros seront consacrés à des acquisitions foncières**

Dans le cadre de l'**acquisition du terrain agricole situé à Camp Lambert**, suite à l'appel à candidature lancé par la SAFER, la Ville a planifié un premier versement du coût d'acquisition qui s'élève à 1,5 M€.

### **751.296 euros seront consacrés à la gestion du parc de véhicules et aux moyens techniques des services**

La Ville prévoit les investissements nécessaires pour répondre aux besoins de fonctionnement des services pour la mise en œuvre du service public au citoyen, notamment **l'équipement de la Réserve Communale de la Sécurité Civile** et la **création d'une brigade Cynophile** avec l'acquisition d'un véhicule spécifique, ou encore l'amélioration du parc véhicules et engins de la Ville.

### **200.000 euros seront consacrés à la protection de l'espace public**

Afin de poursuivre son investissement en matière de vidéoprotection, la Ville a programmé **l'entretien et la non obsolescence de ces équipements**, ainsi que le **développement de son réseau** par l'implantation de caméras supplémentaires.

### **600.000 euros seront consacrés aux équipements nouveaux**

Les frais d'études du projet de construction d'un **Pôle éducatif**, en lieu et place des écoles maternelle et élémentaire des Passons et de la Maison de Quartier, sont inscrits.

Le programme du Pôle éducatif doit permettre de répondre aux besoins du territoire aubagnais et plus spécifiquement aux enjeux de développement du quartier des Passons.

L'extension de **la crèche de la Garenne** est programmée.

La Ville, déjà intégrée dans un processus d'accueil bienveillant des enfants handicapés en milieu scolaire, souhaite développer cet accueil en structure de petite enfance.

Dans ses 7 Multi Accueils existants, 4 enfants en situation de handicap sont actuellement accueillis.

La Ville fait le choix de créer des espaces dédiés sur le site de la Garenne, avec l'aménagement de locaux prévus pour une section supplémentaire qui accueillera 10 enfants à besoins différents dans un local mitoyen à la crèche.

### **2.2.2 Le remboursement du capital de la dette : 9,2M€**

Le remboursement du capital de la dette prend en compte le paiement de l'ensemble des annuités d'emprunts dues par la collectivité. Il atteindra 9,2M€ en 2022.

Le poids du remboursement du capital de la dette pèse sur les capacités d'investissement de la Ville.

### ***CONCLUSION***

Le contexte toujours incertain dû à la crise sanitaire nous contraint à des prévisions budgétaires toujours prudentes.

Nous avons la volonté d'engager des projets à la mesure de nos moyens, avec le soutien de nos partenaires bancaires et institutionnels, afin de toujours répondre au mieux aux besoins des Aubagnaises et des Aubagnais.